



## PRÉFET DE LA CHARENTE – MARITIME

Préfecture  
Secrétariat Général  
Direction de la coordination et de l'appui territorial  
Bureau de l'environnement

### ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

#### CRÉATION DE SECTEURS D'INFORMATION SUR LES SOLS (SIS)

**Le Préfet de la Charente-Maritime,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

**Vu** le code de l'Environnement, parties législative et réglementaire et notamment ses articles L. 556-2, L. 125-6, L. 171-6, L. 171-8, L. 172-1, L. 511-1, L. 512-5, L. 514-5 et R.125-41 à R.125-47 ;

**Vu** l'article 173 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols SIS ;

**Vu** le décret n° 2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L. 125-6 et L. 125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;

**Vu** le rapport et les propositions du 8 janvier 2019 de l'Inspection des installations classées pour la protection de l'environnement,

**Vu** les avis émis par les communes des EPCI entre le 16/01/2018 et le 16/07/2018 ;

**Vu** l'information des propriétaires concernés par le projet de création de secteurs d'information sur les sols, par courrier préfectoral du 02/08/2018 ;

**Vu** les observations du public recueillies entre le 10/10/2018 et le 30/10/2018 ;

**Considérant** qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

**Considérant** que les activités exercées par les sociétés dont les noms figurent sur l'annexe 1, est à l'origine de pollution des sols et des eaux souterraines ;

**Considérant** que les communes du département de la Charente-Maritime ont été consultées sur les projets de création de Secteurs d'Information des Sols situées sur leur territoire ;

**Considérant** que les propriétaires des terrains d'assiette concernés par des projets de création de Secteurs d'Informations des Sols ont été informés ;

**Considérant** que la consultation du public a été réalisée du 10/10/2018 au 30/10/2018;

**Considérant** que les remarques des communes, des propriétaires et du public ont été prises en compte et qu'elles ne remettent pas en cause les projets de création de Secteur d'Information des Sols ;

**Sur proposition** du Secrétaire général de la Préfecture de la Charente-Maritime,

## ARRÊTE

### **ARTICLE 1<sup>ER</sup> : GÉNÉRALITÉS**

Conformément à l'article R. 125-45 du Code de l'environnement, les Secteurs d'Information des Sols suivants sont créés, pour l'Établissement Public de coopération Intercommunal – CC de la Haute Saintonge :

- Sur la commune de MONTENDRE :

Identifiant SIS	Nom usuel
17SIS06055	MORGAN THERMIC

- Sur la commune de PONS :

Identifiant SIS	Nom usuel
17SIS06056	REICHHOLD

- Sur la commune de JONZAC :

Identifiant SIS	Nom usuel
17SIS06067	Jonzac Autopièces

Ces Secteurs d'Informations des Sols sont annexés au présent arrêté préfectoral.

### **ARTICLE 2 : PUBLICATION**

Les secteurs d'Information des Sols mentionnés à l'article 1 sont publiés sur le site Internet <http://www.georisques.gouv.fr>

L'arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département de la Charente-Maritime.

### **ARTICLE 3 : NOTIFICATIONS**

Conformément à l'article R. 125-46 du code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPCI compétents en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale dont le territoire comprend un ou des Secteurs d'Informations des Sols mentionnés à l'article 1.

### **ARTICLE 4 : APPLICATION**

Le Secrétaire Général de la Préfecture, les Maires et présidents d'EPCI mentionnés à l'article 1, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

À La Rochelle, le **22 FEV. 2019**

**LE PRÉFET**  
Pour le Préfet,  
et par délégation  
Le Secrétaire Général

Pierre-Emmanuel PORTHERET

## **ANNEXE 1**

FICHE SIS DE LA CC DE LA HAUTE SAINTONGE





## Identification

---

Identifiant	17SIS06055
Nom usuel	MORGAN THERMIC
Adresse	6 Rue de Tivoli
Lieu-dit	
Département	CHARENTE-MARITIME - 17
Commune principale	MONTENDRE - 17240
Caractéristiques du SIS	<p>Ancien site de fabrication de creusets (récipients utilisés pour la fusion des métaux non ferreux) exploité dès 1966 par la société MORGAN THERMIC, et situé au sud de la commune de Montendre (17), dans une zone à la fois industrielle, résidentielle et commerciale. Auparavant, plusieurs entreprises fabriquant des réfractaires se sont succédé sur le site, de 1929 à 1966.</p> <p>La société MORGAN THERMIC a cessé son activité sur ce site en décembre 1999, et la notification d'arrêt définitif des activités a été réalisée en février 2001. Depuis, les parcelles ont été revendues, et des restrictions d'usage de droit privé existent actuellement dans les actes de vente.</p> <p>L'emprise des parcelles concernées occupe une superficie totale d'environ 20491 m<sup>2</sup> (source : <a href="http://www.cadastre.gouv.fr">www.cadastre.gouv.fr</a>).</p>
Etat technique	Site sous surveillance après diagnostic, pas de travaux complets de réhabilitation dans l'immédiat
Observations	<p>Suite à l'arrêt des activités, le site a fait l'objet de plusieurs diagnostics environnementaux ayant mis en évidence la présence de polluants dans les sols (Arsenic, Bore, Plomb, BTEX : composés organiques mono-aromatiques volatils, HAP : hydrocarbures aromatiques polycycliques, HCT : hydrocarbures totaux).</p> <p>Des mesures de précaution immédiates ont été menées sur le site (enlèvement et élimination des matériaux amiantés, évacuation des déchets résiduels, traitement des transformateurs au pyralène, et curage du réseau pluvial).</p> <p>Une surveillance environnementale (eaux souterraines et eaux superficielles) est prescrite par arrêté préfectoral du 11 juillet 2005. Au vu des résultats des campagnes d'analyses successives, une contamination persistante de la nappe de l'Eocène (nappe superficielle - profondeur du toit de la nappe : 1 à 5 m) et des eaux de surface par du Bore a été mise en évidence. Cette pollution perdure malgré le retrait de la source de pollution identifiée au niveau de l'ancienne zone de bain de trempage au borax (120 tonnes de terres impactées extraites).</p> <p>Des informations précises et complémentaires peuvent être obtenues en consultant la fiche BASOL correspondante sur "<a href="http://basol.developpement-durable.gouv.fr">http://basol.developpement-durable.gouv.fr</a>".</p>

## Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base BASOL	17.0021	<a href="http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&amp;index_sp=17.0021">http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&amp;index_sp=17.0021</a>

## Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques potentiels, à gérer
Commentaires sur la sélection	Plan de gestion à définir

## Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	433158.0 , 6470569.0 (Lambert 93)
Superficie totale	29117 m <sup>2</sup>
Perimètre total	995 m

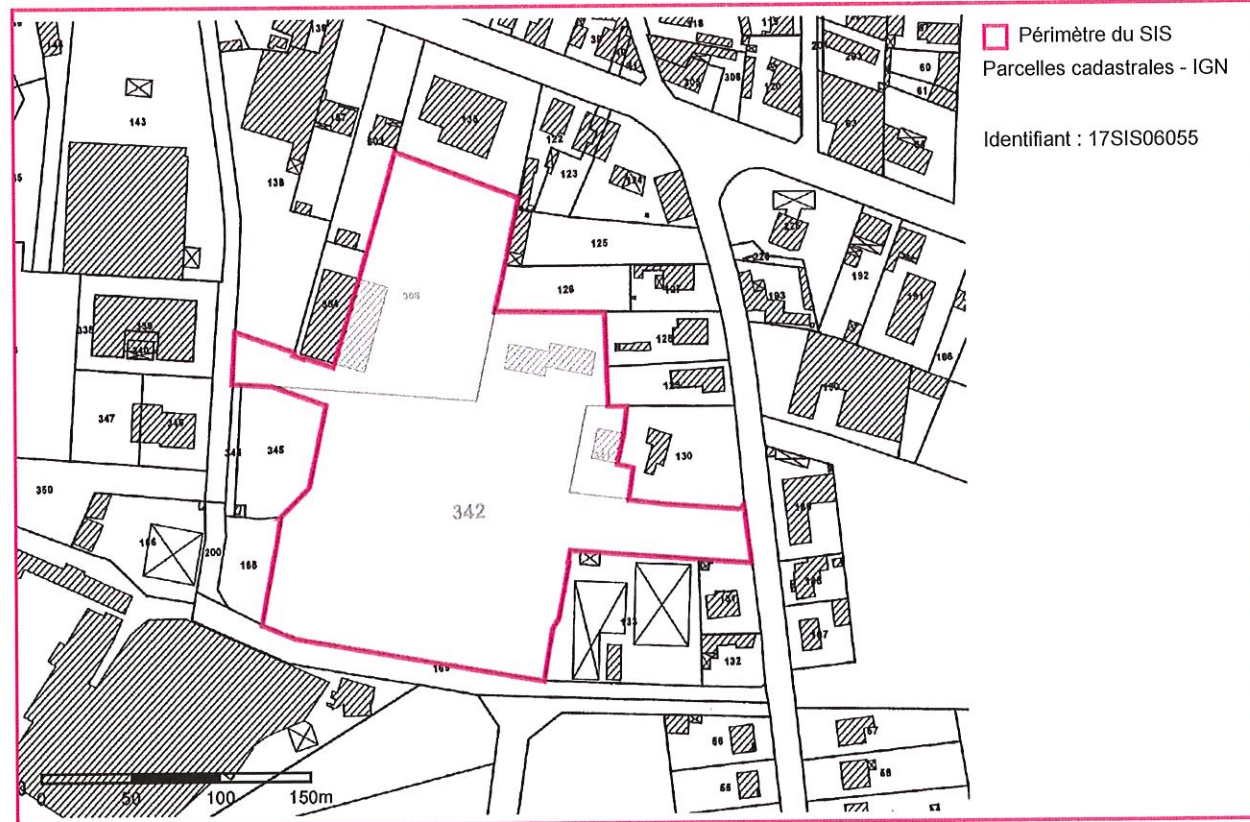
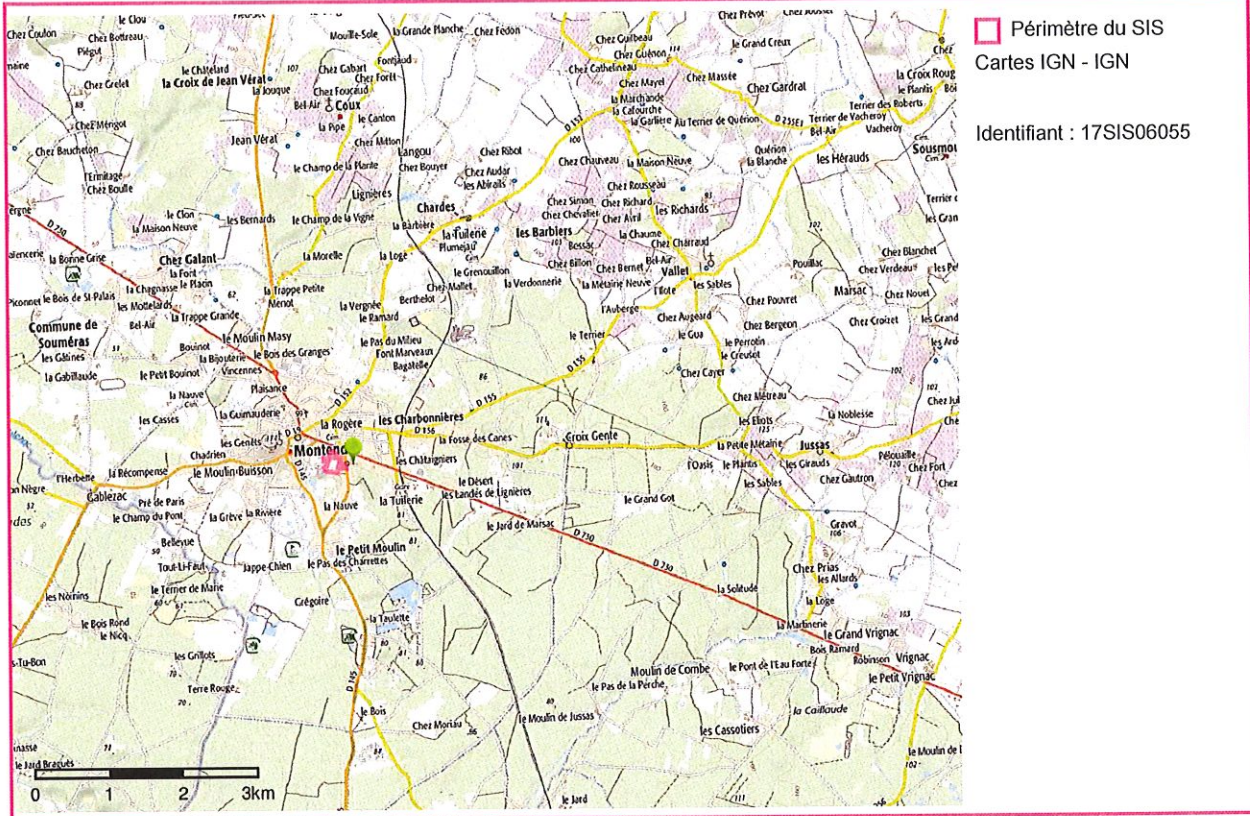
## Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
MONTENDRE	AC	308	29/09/2017
MONTENDRE	AC	342	29/09/2017
MONTENDRE	AC	341	29/09/2017

## Documents

# Cartographie







## Identification

---

Identifiant	17SIS06056
Nom usuel	REICHHOLD
Adresse	ZI Touvent
Lieu-dit	La Roulette
Département	CHARENTE-MARITIME - 17
Commune principale	PONS - 17283
Caractéristiques du SIS	<p>Ancien site de fabrication de résines synthétiques exploité par la société REICHHOLD, situé au nord de la commune de Pons (17), dans une zone industrielle. L'atelier de fabrication a été détruit au cours d'un incendie le 24 avril 2003 et l'arrêt définitif des activités a été déclaré le 14 juin 2005.</p> <p>L'emprise du site occupe une superficie totale d'environ 14 746 m<sup>2</sup> ( source : <a href="http://www.cadastre.gouv.fr">www.cadastre.gouv.fr</a>).</p>
Etat technique	Site traité avec restrictions d'usages, travaux réalisés, restrictions d'usage ou servitudes imposées ou en cours
Observations	<p>Les travaux de démolition, de mise en sécurité et d'évacuation des déchets ont été réalisés. Tous les bâtiments industriels ont été démontés.</p> <p>Les études ont montré un niveau de pollution résiduelle des sols compatible avec un usage non sensible du site. Les analyses ont témoigné d'une légère pollution des eaux souterraines.</p> <p>Un arrêté imposant la surveillance des eaux souterraines a été pris. Cette surveillance a ensuite été suspendue en 2008, concluant ainsi la cessation d'activité du site.</p> <p>Des informations précises et complémentaires peuvent être obtenues en consultant la fiche BASOL correspondante sur "<a href="http://basol.developpement-durable.gouv.fr/">http://basol.developpement-durable.gouv.fr/</a>".</p>

## Références aux inventaires

---

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base BASOL	17.0022	<a href="http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&amp;index_sp=17.0022">http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&amp;index_sp=17.0022</a>

## Sélection du SIS

---

Statut Consultable

Critère de sélection Terrains concernés à risques avérés

Commentaires sur la sélection L'état du site est compatible pour un usage non sensible (industriel ou assimilé). Il a été décidé d'inscrire ce site en SIS comme étant à risques avérés, pour informer le ou les propriétaires actuels et les éventuels futurs autres propriétaires, occupants à titre gratuit ou onéreux ou gestionnaires des terrains, des contraintes en matière d'utilisation des sols. Les futurs usages qui seraient envisagés ne pourront être validés qu'après la réalisation par un bureau d'études certifié en matière de sites et sols pollués d'une étude de sols, voire la mise en œuvre de mesures de gestion complémentaires adaptées à ces usages (cf. articles L. 556-1 et suivants et R. 556.1 et suivants du code de l'environnement).

## Caractéristiques géométriques générales

---

Coordonnées du centroïde 423563.0 , 6505189.0 (Lambert 93)

Superficie totale 21161 m<sup>2</sup>

Perimètre total 631 m

## Liste parcellaire cadastral

---

Date de vérification du  
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
PONS	AC	378	03/05/2016
PONS	AC	392	03/05/2016

## Documents

---







## Identification

---

Identifiant	17SIS06067
Nom usuel	Jonzac Autopièces
Adresse	Chez Marchand
Lieu-dit	Chez Marchand
Département	CHARENTE-MARITIME - 17
Commune principale	JONZAC - 17197
Caractéristiques du SIS	Ancienne exploitation de stockage et de dépollution de véhicules hors d'usage (VHU), ayant fonctionnée entre 1989 et 2008 sur la commune de Jonzac (17), au lieu-dit « Chez Marchand ». L'emprise du site occupe une superficie totale d'environ 3371 m <sup>2</sup> (source : <a href="http://www.cadastre.gouv.fr">www.cadastre.gouv.fr</a> ).
Etat technique	Site traité avec restrictions d'usages, travaux réalisés, restrictions d'usage ou servitudes imposées ou en cours
Observations	Le site a fait l'objet de plusieurs investigations des sols (2009, 2015) ayant mis en évidence la présence de polluants (Plomb, hydrocarbures) au droit d'une zone limitée. En vue de la cession des terrains pour un usage professionnel, l'exploitant a donc proposé à l'Inspection des Installations Classées de procéder à la suppression des voies de transfert (confinement de la zone impactée). La visite d'inspection du 3 juin 2016 a permis de vérifier la réalisation des travaux .  Afin de conserver la mémoire de pollution par la mise en place de restrictions d'usage sur la parcelle cadastrée ZM 73, un porter à la connaissance de Monsieur le Maire de Jonzac a été réalisé. La cessation d'activité a pu être finalisée le 26 août 2016.  Des informations précises et complémentaires peuvent être obtenues en consultant la fiche BASOL correspondante sur " <a href="http://basol.developpement-durable.gouv.fr/">http://basol.developpement-durable.gouv.fr/</a> ".

## Références aux inventaires

---

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base BASOL	17.0043	<a href="http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&amp;index_sp=17.0043">http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&amp;index_sp=17.0043</a>

## Sélection du SIS

---

Statut Consultable

Critère de sélection Terrains concernés à risques avérés

Commentaires sur la sélection Une pollution résiduelle subsiste au droit d'une zone limitée (source de pollution confinée). Pour cette raison, il a été décidé d'inscrire ce site en SIS comme étant à risques avérés, pour informer le ou les propriétaires actuels et les éventuels futurs autres propriétaires, occupants à titre gratuit ou onéreux ou gestionnaires des terrains, des contraintes en matière d'utilisation des sols. Les futurs usages qui seraient envisagés ne pourront être validés qu'après la réalisation par un bureau d'études certifié en matière de sites et sols pollués d'une étude de sols, voire la mise en œuvre de mesures de gestion complémentaires adaptées à ces usages (cf. articles L. 556-1 et suivants et R. 556.1 et suivants du code de l'environnement).

## Caractéristiques géométriques générales

---

Coordonnées du centroïde 433950.0 , 6488288.0 (Lambert 93)

Superficie totale 4597 m<sup>2</sup>

Perimètre total 283 m

## Liste parcellaire cadastral

---

Date de vérification du  
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
JONZAC	ZM	73	26/08/2016
JONZAC	ZM	75	26/08/2016
JONZAC	ZM	77	26/08/2016

## Documents

---

# Cartographie

